

Formation Educateur de Jeunes Enfants



Rapport d'activité JUIN 2022

Rédacteurs :

Christine MARCHAND, Responsable de formation

Bénédicte BECAR, Responsable de la formation par intérim

Assistante de rédaction : Sophie JAILLANT, Assistante de formation

Avec la collaboration active de l'équipe des formateurs



Préalable

L'Institut Régional du Travail Social de Champagne Ardenne a obtenu l'agrément pour dispenser la formation préparatoire au Diplôme d'Etat d'Éducateur de Jeunes Enfants depuis de nombreuses années¹. Aujourd'hui l'IRTS CA prépare à la certification d'éducateur de jeunes enfants (EJE) entre 25 et 30 apprenants par an. L'IRTS CA a obtenu l'agrément de la Région après avis de la DRJSCS en 2019. Afin de renouveler notre autorisation d'ouverture des formations gradées, dont celle d'EJE, l'IRTS CA a soumis une autoévaluation aux services de la DREETS et du Rectorat en 2021. Cela a été réalisé avec succès pour une durée de 6 ans.

Educateur de jeunes enfants est un métier ancien qui émane du métier de jardinière d'enfants en Allemagne dans les années 1900. Depuis cette époque, il a été traversé par de nombreuses réformes qui l'ont fait grandement évoluer ainsi que ses contenus et la durée de la formation qui y mènent. De certificat, puis de brevet il est devenu un diplôme d'état en 1993. A cette époque la durée de la formation était de 27 mois puis a été portée à trois ans en 2006.

La formation a été réformée par le décret et l'arrêté du 22 août 2018. Ces textes visaient à « monter » les 5 diplômes, Educateur de Jeunes Enfants, Assistant de Service Social, Educateur Technique Spécialisé, Educateur spécialisé, Conseiller Educatif Social et Familial, au niveau 6, grade licence. Un socle commun de contenus de formation était construit tout en conservant leur spécificité professionnelle et le principe de l'alternance intégrative. A cette occasion les contenus de la formation d'Éducateur de Jeunes Enfants ont été reprecisés et des épreuves de certification en cours de formation ont été mises en place. Seul le mémoire est évalué au niveau de la région Grand Est.

La formation d'Éducateur de Jeunes Enfants allie sur trois années une alternance entre 1500 heures de cours théoriques et 2100 heures de formation pratique. Elle permet ainsi de répondre aux besoins des établissements d'accueil du jeune enfant œuvrant dans le champ de la petite enfance et de l'éducation spécialisée : notamment en grande majorité les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), les instituts médicoéducatifs (IME), les maisons d'enfants à caractère social (MECS), les centres de rééducation motrice (CRM), les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), ou encore les centres maternels.

De nombreux lieux d'exercice professionnel sont donc ouverts au métier d'EJE et continuent à s'ouvrir à lui, comme les établissements médico-sociaux accueillant des enfants à besoins particuliers, les Relais petite enfance, etc.

Ainsi la formation d'EJE à l'IRTSCA s'inscrit pleinement dans la définition du travail social donnée par le décret du 6 mai 2017 qui « vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement ».

Ainsi cette définition relie les apprenants EJE à ceux des autres filières du travail social à travers des connaissances, des pratiques professionnelles, des valeurs communes, venant étayer l'accueil, la relation et l'accompagnement respectueux des personnes.

Il est à noter que depuis 2020 la pandémie Covid a nécessité des aménagements de la formation, cours en distanciel, contenus adaptés, etc. Néanmoins le contact a toujours été maintenu avec les formateurs et les apprenants sont revenus en présentiel.

¹ Dernière demande d'autorisation : novembre 2018-2019, agrément obtenu le 14 avril 2020.

Ce rapport d'activité brosse le portrait de la formation et des apprenants pour l'année 2020-2021, les diplômés de 2021, les promotions présentes à l'IRTS à la rentrée 2021, les travaux de l'année 2022, les objectifs pour la formation des EJE 2022-2023.

La composition de l'équipe pédagogique de la formation Educateurs de Jeunes Enfants

Christine MARCHAND, responsable de formation
Sophie JAILLANT, assistante pédagogique
Bénédicte BECAR, formatrice, référente de parcours
Christelle LECONTE, formatrice, référente de parcours
Anne-Laure PETIT-JEAN, formatrice, référente de parcours
Anne-Lise SERVAUTOUT, formatrice, référente de parcours

Les 7 responsables d'axe

La formation EJE à l'IRTS et sur les sites professionnels

I la formation théorique

Le décret du 22 août 2018 prévoit une formation en trois ans comprenant 1500 heures de formation théorique.

La formation est donc organisée en 8 axes thématiques :

- L'être humain un sujet en interaction ;
- La personne et sa santé ;
- La société, le groupe et l'individu avec ses appartenances et sa culture ;
- Le citoyen, un acteur engagé dans le faire ensemble sur un territoire ;
- Approche citoyenne et professionnelle de l'intervention sociale ;
- Elaboration de démarches professionnelles

Avec les vacataires, les responsables d'axe et les formateurs permanents contribuent aux apports théoriques dispensés durant les trois années de formation EJE. Ces axes sont traversés par des champs disciplinaires diversifiés : la sociologie, la psychologie, la pédagogie, le droit, le développement territorial, les langues vivantes...

Ils concernent tous les apprenants des différentes filières des niveaux 6 : assistants de service social, éducateurs spécialisés, éducateurs techniques spécialisés et éducateurs de jeunes enfants.

La transversalité, déjà existante à l'IRTS-CA a été confortée par les textes réglementaires.

Les apprenants suivent donc des cours communs en droit, en sciences humaine...

Pour les EJE, De façon complémentaire, ces cours s'accompagnent de la prise en compte des spécificités de l'EJE : cours sur l'observation, le jeu, le livre ... Notamment, une semaine appelée « culture professionnelle et techniques pédagogiques spécifiques » éveil musical, pédagogie par la nature, médiation par le poney, par le chien, itinérance ludique, ludothèque, ...pendant laquelle l'apprenant observe la pédagogie spécifique in situ sur un terrain professionnel.

II la formation pratique

Les périodes de formation pratique, leur durée et les sites professionnels, sont conformes aux textes réglementaires. Elles sont d'une durée totale de 60 semaines soit 2100 heures, prépondérantes dans le cursus de formation.

En première année dès la fin du mois de novembre les apprenants sont en formation pratique pour 8 semaines. Celles-ci doivent confirmer leur projet professionnel. Cette période de formation pratique se déroule obligatoirement auprès d'un EJE formateur professionnel et majoritairement dans un multi-accueil, le lieu d'exercice le plus répandu.

A la fin de la première année et au début de la deuxième, se déroule une période de formation pratique de deux fois huit semaines. L'objectif principal de cette première période est de découvrir et comprendre le travail éducatif mis en place dans la structure et de s'intégrer progressivement dans la démarche, la conduite et le rythme du travail d'équipe. Puis l'apprenant construit sa posture professionnelle en expérimentant des démarches et actions éducatives.

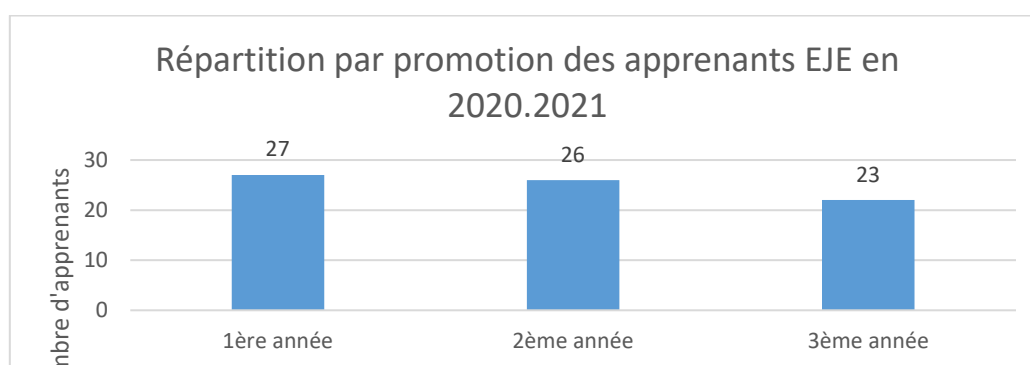
Dans la deuxième moitié de la deuxième année de formation, le choix pédagogique de l'IRTS CA s'oriente vers la dynamique territoriale, la découverte des différents acteurs, l'environnement institutionnel et interinstitutionnel d'un établissement.

L'apprenant est alors convié à identifier les structures, les partenariats afin de mener un projet d'action éducative en lien avec le diagnostic réalisé.

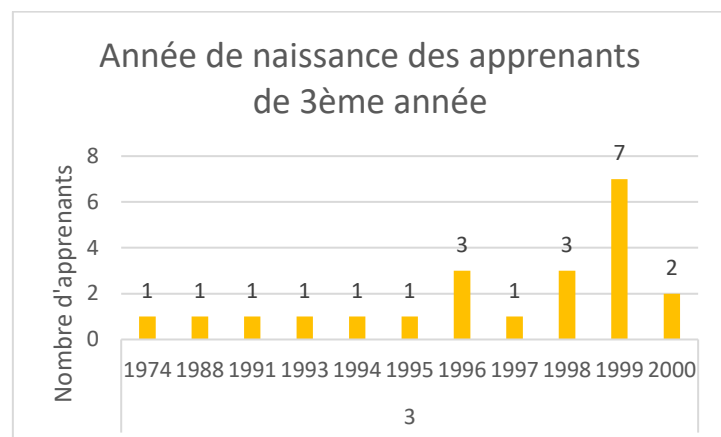
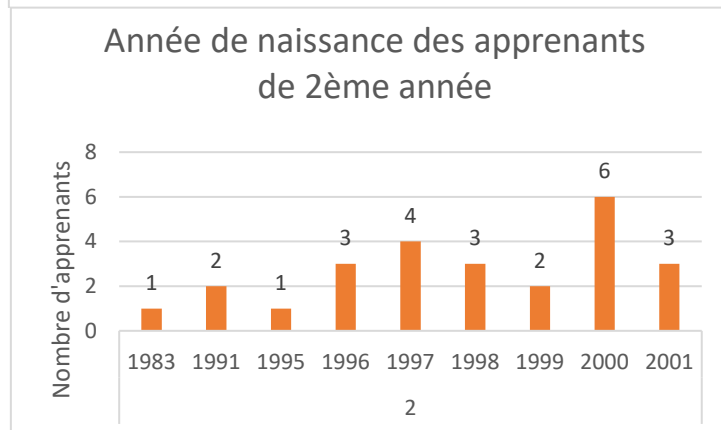
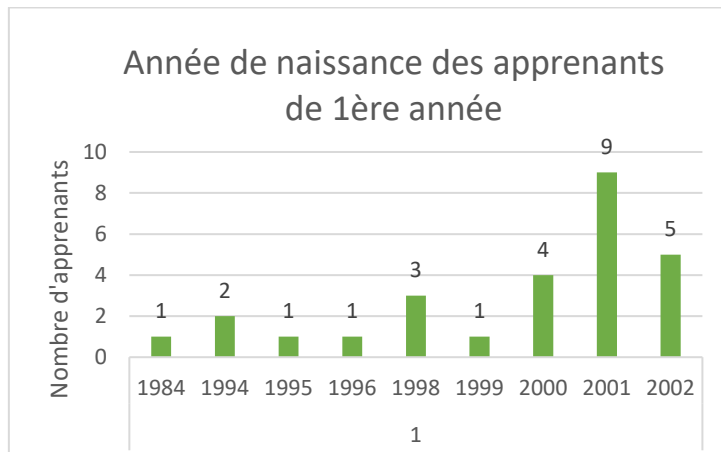
La quatrième et dernière période de formation pratique est de 28 semaines, dont 4 en fin de deuxième année. L'apprenant s'est approprié les techniques et outils pédagogiques découverts au fur et à mesure de sa formation. Ses valeurs et son positionnement s'affinent au cours de cette période. Il peut ainsi être partie prenante et force de propositions dans l'établissement choisi toujours avec l'accompagnement de son référent professionnel.

III Les apprenants en 2020-2021

Durant cette année universitaire 2020-2021, 75 apprenants EJE se trouvaient en formation à l'IRTSCA répartis en trois promotions.



La diminution du nombre d'apprenants entre chacune des années correspond aux arrêts de formation pour réorientation, et à des demandes de suspension. Leur amplitude est en général d'une année universitaire.



Nous constatons un rajeunissement des étudiants, plus particulièrement aux lycéens de terminale. Celui-ci peut être l'une des conséquences du nouveau dispositif par Parcours Sup qui s'adresse

- Les apprenants en apprentissage

Depuis la rentrée 2018, l'entrée en apprentissage d'apprenants EJE est possible à l'IRTSCA en lien avec un CFA hors les murs, basé à Schiltigheim. Depuis la fin de l'année universitaire 2022, l'IRTS CA a son propre CFA.

Cette formule est attractive pour les entrants qui, entre autres avantages, sont ainsi rémunérés durant leur formation. Elle l'est aussi pour les employeurs qui peuvent avec cette formule embaucher et fidéliser un éducateur de jeunes enfants.

L'accueil, par année, des apprentis au sein de la filière E.J.E depuis la réforme s'établit comme suit :

2018 : 2 apprenties en établissement d'accueil du jeune enfant (transfert dans un autre centre de formation de l'une d'entre elles en mai 2019) ;

2019 : 3 apprenties en établissement d'accueil du jeune enfant

2020 : 2 apprenties (1 en établissement d'accueil du jeune enfant et 1 en Institut Médicoéducatif qui a déjà obtenu son diplôme d'état Educateur spécialisé par la voie de l'apprentissage et souhaite obtenir le diplôme d'état Educateur de jeunes enfants qui fera un cursus en 2 ans). Rentrée 2021 : 6 apprenties (18 ans, 3 de 21 ans, 27 et 28 ans).

A la rentrée 2021 : la formation EJE compte 6 apprenties (18 ans, 3 de 21 ans, 27 et 28 ans).

Les lieux d'apprentissage sont : 1 en protection de l'enfance (foyer de l'enfance départemental) et 5 en EAJE (2 micro-crèches et 1 multi-accueil municipal, 1 multi-accueil associatif, 1 halte-garderie parentale)

Départements : Ardennes, Marne, Aisne, Hauts de Seine. 3 sur les 6 effectuent leur apprentissage en milieu rural.

On peut ainsi noter une augmentation de la demande d'apprentissage depuis 2018 au sein de l'IRTSCA.

Les apprenties sont toutes accompagnées par une éducatrice de jeunes enfants. Elles bénéficient de visites d'apprentissage à l'issue de chaque période de formation pratique afin de faire le point sur leur évolution en présence de leur référent professionnel. Par suite de la situation sanitaire, certaines visites ont eu lieu en distanciel.

Les apprenants en situation d'apprentissage effectuent, avec l'accord de l'employeur, une période de formation pratique d'une durée de 280 h auprès d'un public différent de celui de leur employeur. Cet aspect répond aux critères de diversification des lieux de formation pratique liés à la réforme de 2018. Les autres périodes de formation pratique sont réalisées chez l'employeur.

A l'IRTSCA, les apprentis suivent le même rythme de cours que les autres apprenants. Dans un bilan réalisé en juin 2021, les apprenties disent se sentir intégrées dans les diverses promotions. Elles ont aussi constitué un groupe facebook pour échanger des informations liées à l'apprentissage notamment.

-Une période de formation pratique à l'International

Les apprenants en formation EJE ont la possibilité d'effectuer un stage à l'international au cours de leur formation à l'IRTSCA. Celle-ci se réalise à la fin de la 2^e année pour une période de 8 semaines de mi-juin à mi-août. Celle-ci se prolonge par la suite de leur 3^e période de formation pratique en France, d'une durée totale de 28 semaines.

En fin de 2^eme année les étudiantes doivent réaliser un stage de 4 semaines et poursuivre tout au long de leur 3^eme année ce stage sur le même terrain durant 24 semaines. Il a été décidé que le stage en mobilité internationale prendrait place durant 8 semaines de mi-juin à fin août.

L'organisation de ce stage et sa contractualisation se font obligatoirement avant le départ à l'étranger.

Pour tout projet à l'international les étudiantes doivent participer au module d'accompagnement à la mobilité et pour cela s'y inscrire dès la rentrée universitaire. Le détail de cet accompagnement figure dans le rapport d'activité dédié à l'international. En septembre 2021, 6 étudiantes ont fait ce choix et se sont engagées dans les temps de travail qui se poursuivront jusqu'à la fin de la 2^eme année de formation pour celles qui mèneront leur projet jusqu'à son terme (stage prévu en juin 2023).

Au cours de l'année 2021, 1 étudiante entrée en formation en 2019 a réalisé un stage à l'international : un stage de 2 mois (juin à août) dans un foyer d'accueil pour enfants de moins de 6 ans à Neufchâtel, en Suisse, en partenariat avec la Haute Ecole en Travail Social et de la Santé de Lausanne.

Pour l'année universitaire 2022-2023, trois apprenantes ont une perspective de départ pour une période de formation pratique à l'étranger.

- les bilans de fin de formation des apprenants en 2021

Outre la représentation des apprenants dans les instances IRTSCA : réunion des délégués, participation au conseil d'administration et à l'assemblée générale, le conseil de perfectionnement et la commission pédagogique, un bilan collectif est mené chaque année par les référents de parcours, de promotion et le responsable de formation sur l'évaluation des contenus de formation par les apprenants. Il donne lieu à un compte-rendu support d'un travail de réflexion et d'amélioration de la formation.

Le bilan des apprenants en première année de formation est globalement positif. Ils notent positivement l'implication des intervenants et leur diversité et relèvent la disponibilité des référents de parcours, l'importance de la formation pratique et des échanges sur la pratique au cours des regroupements à l'IRTS au cours des stages. Le confort des locaux est également noté tout comme l'importance de la présence d'un professionnel à l'accueil du bâtiment. Les apprenants relèvent quelques redites dans les contenus ce à quoi nous remédions dans les échanges entre formateurs. Cette première année est celle d'une confirmation professionnelle.

Lors du bilan collectif des apprenants de deuxième année, ceux-ci ont relevé les points forts de l'année universitaire 2020-2021, les points à améliorer et émis des propositions. Ces dernières sont étudiées ensuite par l'équipe pédagogique et participent à l'amélioration de l'organisation pédagogique.

De façon plus ciblée :

-Une semaine de « culture professionnelle » est organisée du 10 au 14 janvier 2021 : Les apprenants ont bénéficié d'apports théoriques et pratiques spécifiques. Cette année, nous avons pu proposer : Eveil musical, Ludothèque, Médiation par le poney, Education à la nature, Danser avec les jeunes enfants et Communication gestuelle.

-Le module informatique et numérique (13 et 14 décembre 2021 et du 19 au 21 janvier 2021), réunissant apprenants ASS2 ET EJE2, est découpé en deux phases : 2 jours d'apports théoriques en décembre 2021 et 3 jours d'ateliers avec restitution en groupe en janvier 2022. Ce module, en lien avec l'épreuve DC3-1 des EJE2, est en réorganisation pour 2022-2023. Nous gardons la transversalité pour les 2 jours d'apports théoriques et recentrons sur la filière EJE pour les 3 jours de janvier. Cela permettra d'intégrer une journée d'apports théoriques et pratiques avec un professionnel du secteur, un atelier de méthodologie de l'épreuve ainsi qu'un entraînement oral blanc spécifique à l'épreuve DC3-1.

En lien avec le bilan, un nouvel exemplaire du livret de promotion EJE a été conçu (sommaire, pagination, blocs de compétences). Les guidants accompagnant les apprenants l'utilisent également pour situer les travaux dans la globalité de la formation. Le livret est aussi devenu un outil de communication professionnelle entre les apprenants et les référents professionnels en période de formation pratique. Il vient renforcer la compréhension des attendus du stage en complémentarité avec le projet de stage et la réunion des référents professionnels.

La troisième année est marquée par une prédominance de formation pratique. Celle-ci est un point fort pour les apprenants. Ils notent notamment la disponibilité, l'accessibilité des formateurs de l'IRTS, plus particulièrement leurs référents, vues comme personnes ressources dans leur parcours. Le livret de formation est considéré comme bien utile et indispensable. Les locaux sont aussi décrits comme agréables que ce soit en intérieur comme en extérieur. Dans cette promotion, une dynamique d'entraide mutuelle s'est installée. Certains apprenants notent la difficulté à se retrouver dans la multiplicité des intervenants auprès d'eux. D'autres suggèrent plus d'apports sur les réalités de terrain

à travers des témoignages et plus de temps d'échanges sur les pratiques et l'acquisition des compétences en formation pratique.

Globalement les apprenants diplômés en 2021 se sont dit satisfaits de l'accompagnement des référents de parcours, de leur disponibilité, leur soutien et leur engagement. Les changements de référents de parcours pendant la formation leur permettent de bénéficier de regards croisés sur leur parcours, d'enrichir leurs réflexions auprès des différents interlocuteurs, de toujours trouver une écoute disponible et réactive.

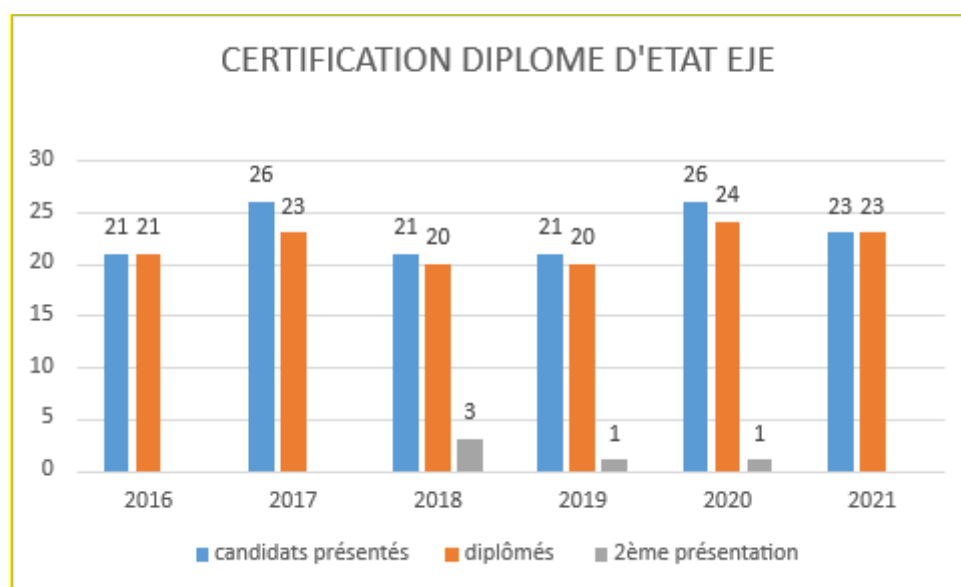
Au niveau de la promotion, les apprenants confirment le rôle essentiel des délégués pour la cohésion de groupe et la transmission d'informations.

Toutes les remarques et suggestions sont donc relevées chaque année par l'équipe de formateurs et sont la base de modifications éventuelles dans le cursus de formation de l'année suivante.

Les apprenants relèvent également la connaissance trop générale, parfois peu adaptée du métier de l'EJE par certains apprenants d'autres filières à l'IRTS, parfois par des intervenants vacataires, mais aussi par le grand public en général. Cet aspect est réfléchi en filière et des actions seront envisagées et construites, avec les apprenants.

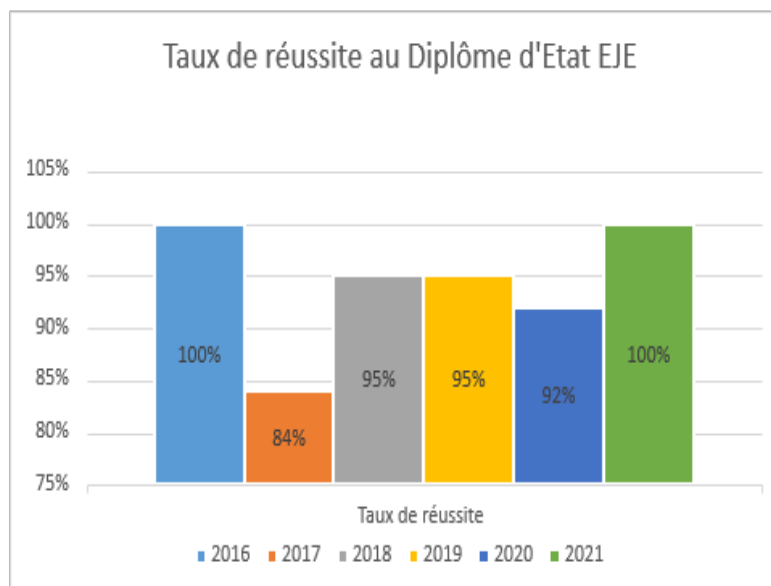
IV/ Les diplômés de la promotion 2020-2021

-La certification de 2016 à 2021



Le nombre de candidats n'ayant pas obtenu l'intégralité de leur diplôme se calcule par soustraction entre les candidats et les diplômés.

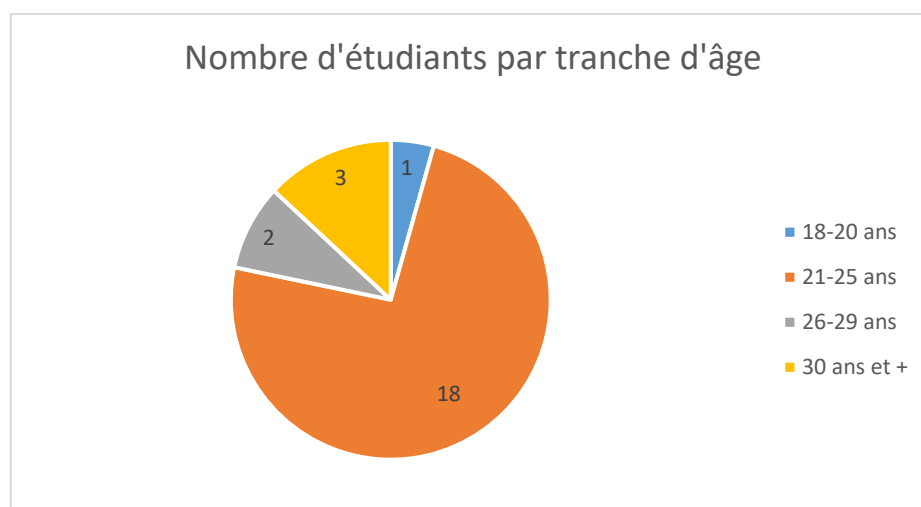
Les taux de réussite à l'obtention du diplôme oscillent entre 84% et 100 % selon les années. Ce sont des taux de réussite plutôt satisfaisants.



Ainsi pour l'année 2021 le taux de réussite a été de 100%. Ce taux est remarquable au regard de des perturbations occasionnées par les conditions liées à la pandémie Covid.

Entre 2016 et 2021 inclus, 131 de nos apprenants ont donc été diplômés EJE.

-Profil des apprenants diplômés en 2021



Cette promotion est la première gradée Licence². C'est une promotion comprenant 22 femmes et 1 homme. Elle est composée de 23 apprenants-es dont 16 de statut étudiant et 7 de statut demandeur d'emploi. Cette promotion a été particulièrement déstabilisée par des confinements successifs liés à la pandémie de la Covid 19. Les cours et travaux dirigés ont été majoritairement maintenus en distanciel entre mars et août 2020. A partir de janvier 2021, les apprenants ont bénéficié progressivement de l'alternance présentiel/distanciel à concurrence de 20 % de la capacité globale de l'Institut.

² Cf annexe 2

-La cérémonie de remise des diplômes en septembre 2021

La cérémonie des diplômés et la remise des diplômes s'est déroulée au Centre des congrès de Reims le 22 octobre 2022. Un événement marquant et convivial a réuni les promotions de 2020 qui n'avaient pu se retrouver compte tenu du contexte sanitaire, et celles de 2021.

Les formateurs de la filière EJE ont tenu à marquer ce jour par la poésie Annexe 2 dédiée aux apprenants nouvellement diplômés.



V/ Des apprenants en validation des acquis de l'expérience (VAE)

Depuis 2019, chaque filière délègue un formateur pour réaliser les accompagnements des stagiaires en situation de demande de validation des acquis de l'expérience.

Pour l'année 2020/2021, 5 stagiaires ont sollicité un accompagnement :

1 stagiaire possède le diplôme d'auxiliaire de puériculture et exerce en micro-crèche, 1 stagiaire possède un diplôme d'auxiliaire de vie sociale et exerce dans un centre de loisirs et un lieu d'accueil enfants/parents, 1 stagiaire est titulaire d'un CAP petite enfance et exerce en micro-crèche, 2 stagiaires sont directrices de micro-crèches.

3 ont sollicité un accompagnement pour les 4 domaines de compétences, 1 pour 3 domaines de compétences (1 domaine de compétence a été validé lors de la session de 2020), 1 pour 2 domaines de compétences (2 ont été validés à la session de 2020).

Sur les 5 stagiaires, 2 stagiaires n'ont pas effectué l'accompagnement dans sa totalité : 1 stagiaire a évoqué un manque de temps pour réaliser les écrits demandés, 1 stagiaire a souhaité intégrer la formation initiale et s'est inscrite aux épreuves d'admission à l'IRTSCA (admise pour la rentrée 2021).

Les 3 stagiaires restantes ont obtenu leur VAE EJE en octobre 2021 dans son intégralité.

VI/ Les apprenants présents à l'IRTS en 2021-2022

-La sélection, les admissions et les entrées en formation

Les conditions d'admission sont définies dans l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants. Les candidats déposent un dossier par l'intermédiaire de Parcours Sup ou directement à l'Institut en fonction de leur statut (étudiants, salariés, demandeurs d'emploi). Ils ont alors la possibilité de demander une candidature en vue de d'un apprentissage. Le dossier de candidature est ensuite complété par un entretien.

La formation EJE a un agrément pour 25 places réparties entre les candidats de parcoursup, les candidats demandeurs d'emploi (10), les candidats avec financement de la formation professionnelle et cinq places pour les apprentis.

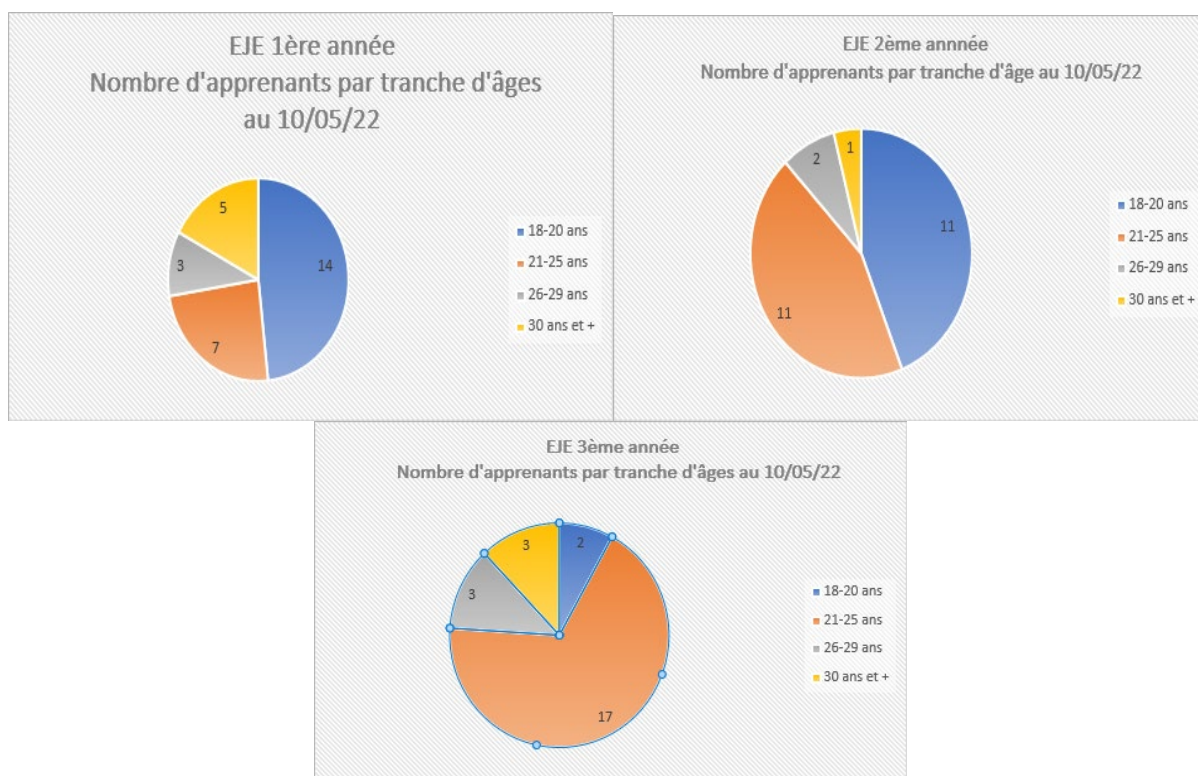
En avril 2021, 198 personnes se sont inscrites pour la formation d'EJE, dont 8 demandeurs d'emploi, 4 salariés, 176 lycéens et étudiants et 8 apprentis. Deux apprenantes ont sollicité un report d'entrée en formation à l'année suivante.

Le niveau initial d'acceptation d'entrée en formation sur la liste principale est élevé puisque la note du dernier admis est de 19/20.

Il est à noter que certains candidats s'inscrivent à la fois en formation initiale et apprentissage. Ainsi s'ils ne parviennent pas à trouver un employeur, ils peuvent tout de même entrer en formation

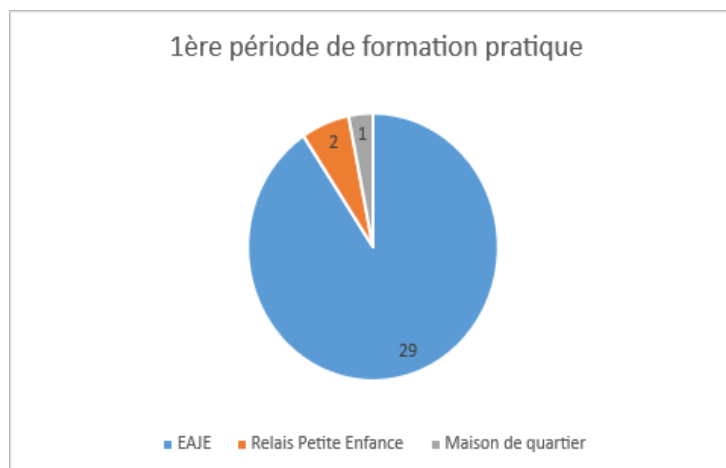
Concernant la sélection 2022, les candidats ont été moins nombreux que les années précédente (132 cette année). Néanmoins au 9 juin 2022, 13 candidats sur 18 places « parcours sup » retenus ont déjà confirmé leur venue, ainsi que 6 candidats demandeurs d'emploi et 2 futurs apprenants ont un terrain d'apprentissage.

-La répartition des âges des apprenants en 2021-2022

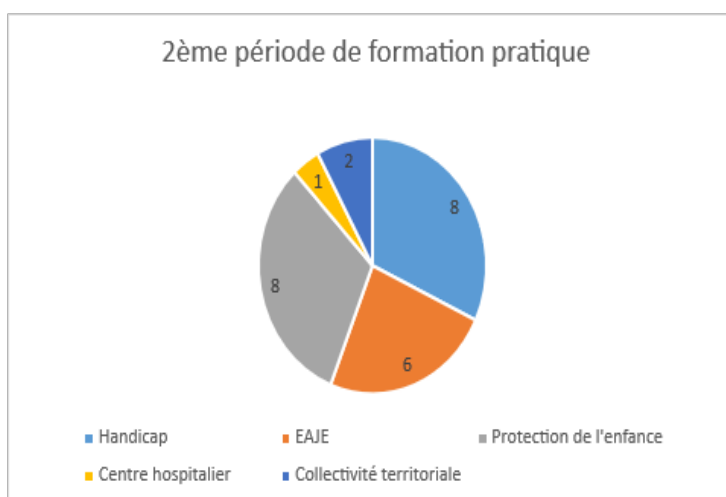


Nous constatons un net rajeunissement des apprenants entrant en formation EJE en première année. La moitié ont moins de 20 ans. Néanmoins en deuxième année la diminution des « 18-20 ans » peut être lié aux réorientations de certaines EJE1 l'année précédente.

-Les périodes de formation pratique en 2021-2022

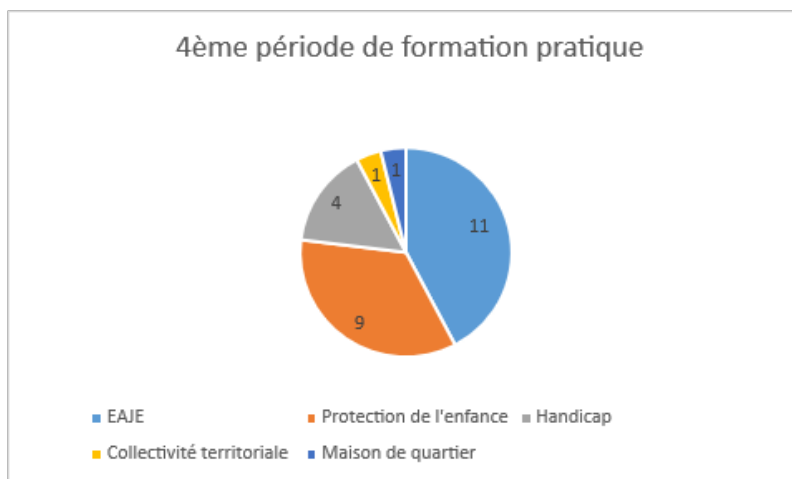


Cette première période de formation pratique se déroule exclusivement auprès d'un formateur professionnel EJE permet de confirmer ou non le projet professionnel. Ainsi 7 apprenantes dont une demande de suspension (sur 35 entrées) ont mis fin à leur formation pour une réorientation vers d'autres champs professionnels et d'autres diplômes : CAP petite enfance, secteur de l'animation....



Durant la deuxième période de formation pratique les apprenants découvrent les champs du travail social spécialisé : handicap, protection de l'enfance, centre hospitalier....

La troisième période de formation pratique orientée vers la découverte des territoires et de leurs acteurs s'effectue principalement dans le champ associatif.



La quatrième période de formation pratique se déroule dans des établissements de champs divers. D'après les textes officiels, 43 semaines sur les trois années doivent se réaliser auprès d'un éducateur de jeunes enfants ce qui limite parfois la diversité des lieux de formation pratique. De même l'obligation de gratification de ce stage long peut être un frein à l'obtention d'un lieu de stage souhaité par l'apprenant. De plus la pandémie a également présenter un frein à l'obtention d'un stage sur certains sites professionnels. Néanmoins tous les apprenants sont parvenus à bénéficier de formation pratique.

-Un module fort apprécié des apprenantes : le module « culture professionnelle : pédagogie spécifique »

Un module de formation au début de l'année civile de la deuxième année est fort apprécié des apprenants. Il s'agit d'une semaine dite de « culture professionnelle, pédagogies spécifiques ». Pendant 5 jours, les apprenants, par petits groupes de 2 à 6, sont accompagnés par un professionnel autour d'une pédagogie. Ils bénéficient d'apports théoriques et d'une expérimentation professionnelle sur site auprès d'enfants et de leurs familles.

Cette année les pédagogies ou techniques étaient : « danser avec les jeunes enfants », « médiation animale avec le poney », « pédagogie par la nature »³, « communication gestuelle », « itinérance ludique ». A la suite de cette semaine, en fin d'année scolaire, les apprenants exposent leur expérience en faisant le lien avec leur positionnement professionnel d'EJE.

L'évolution de l'organisation de la formation

La préparation du passage « en journées de 7 heures » était un objectif pour cette année. Il est atteint. La programmation pédagogique sur des journées de 7 h a donc été réfléchi pour les trois années de formation. Cela a été l'occasion de revisiter l'ensemble des contenus et de vérifier leur adéquation avec les objectifs de professionnalisation fixés par les compétences à construire. Pour ce faire une collaboration étroite a été menée avec l'ensemble des responsables d'axes. Ce changement concernera seulement les apprenants de première année à la rentrée prochaine, les deuxième et troisième années restant sur des journées de 6 heures.

La mise en blocs de compétences en lien avec les domaines de certification et les modules de formation a été construite. Cette étape était nécessaire à la mise en conformité de l'attribution des ECTS.

En effet, notre maquette antérieure concernant les crédits était constituée d'évaluations demandés aux apprenants mais aussi de temps de présentiels.

Les 180 crédits, soit 30 par semestre sont positionnés sur des évaluations écrites ou orales en lien avec les modules de formation et les périodes de formation pratique. Une trentaine d'évaluations porteuses d'ECTS et 7 épreuves de certification représentent une charge lourde et stressante pour les apprenants et les formateurs que nous déplorons.

Depuis trois ans, un livret de formation mis à jour en début de chaque année de formation est distribué chaque année aux apprenants. Il comprend :

- Le calendrier annuel,
- Le calendrier des regroupements et formations sur site
- Les référentiels professionnels, de compétences, de formation
- Le référentiel de certification
- Les objectifs des périodes de formation pratique
- Le calendrier annuel des épreuves de certification
- Le référentiel des blocs de compétence et des évaluations ECTS
- La charte anti-plagiat
- Les documents à produire pour les ECTS et les épreuves de certification : liste, calendriers et leurs référentiels
- Les documents spécifiques aux périodes de formation pratique : projet de stage, fiche de pré-affectation, convention, les évaluations par le référent professionnel...et leurs référentiels

Il est revisité et complété par les formateurs de la filière chaque année.

Cette année le planning des évaluations des ECTS y a été ajouté.

Quelques objectifs pour la prochaine année universitaire

Certains objectifs sont à poursuivre :

- Améliorer la prise de parole et l'écoute des demandes, des propositions des apprenants par un entretien trimestriel des délégués par le référent de promotion.
- Poursuivre activement la collaboration entre professionnels EJE et la filière EJE avec la particularité de solliciter de jeunes professionnels afin de témoigner du déroulement de leur propre formation.
- Développer les apports théoriques en lien avec le jeune enfant et sa famille. Réfléchir à de nouveaux apports non ou insuffisamment développés dans la formation en essayant de répondre aux évolutions et aux besoins du milieu professionnel, telle une approche plus soutenue des neurosciences. Accompagner les apprenants dans leur appropriation des textes réglementaires liés à l'accueil des jeunes enfants.
- Amener les apprenants à développer une veille dans le domaine de la petite enfance (évolution des textes réglementaires, du champ social et éducatif...) et de s'inscrire dans la vie culturelle et sociale du territoire. Cet objectif est partiellement atteint. Certains apprenants en veille, transmettent à leurs collègues et aux formateurs les dates de journées d'étude par exemple et tout autre évènement en lien avec le champ du travail social et de la petite enfance
- Continuer à soutenir les liens entre les promotions (le parrainage entre 1^{ère} et 2^e année, partage des outils réalisés en périodes de formation pratique, moments de convivialité). Le maintien de ces liens a été plus difficile en période de pandémie.

- Développer les échanges avec des partenaires artistiques et culturelles et témoignages de familles dans le champ du handicap...
- Organiser une journée thématique en direction des apprenants, des formateurs et des professionnels

Epilogue

Bien que l'épidémie soit toujours présente, cette année 2021-2022 est un peu moins perturbée par la pandémie que l'année précédente. Le retrait du masque a permis que les relations de tous reprennent vie dans l'IRTS CA.

La remise des diplômes en octobre 2021 a été une vraie fête pour les apprenants et a pu clore de façon rituelle la fin de leur formation. Il est à noter que beaucoup d'apprenants ont déjà des perspectives d'emplois dans la région avant de passer leur épreuve de mémoire et principalement sur leur dernier terrain de stage. Nous constatons également le développement des emplois pour les EJE tant en nombre que dans le type d'établissements du champ du travail social. Certains qui n'employaient pas d'EJE, ont découvert ce que le métier pouvait amener à leur public, notamment au détour d'un stage. La dimension de travail social pour l'exercice du métier d'EJE est de plus en plus reconnue et recherchée. Des journées thématiques centrées sur les compétences des éducateurs de jeunes enfants organisées à l'IRTS CA et ouvertes à tous, devraient permettre une meilleure connaissance de l'envergure, des dimensions du métier.

La formation a continué à évoluer tant dans son organisation (journée de 7 heures, blocs de compétences, ECTS) que dans ses contenus pédagogiques, contenus revisités au profit de la spécificité de l'EJE, inclusions de nouvelles approches.

La réforme conférant le grade licence

Les textes relatifs aux formations et diplômes du travail social : assistant de service social (ASS), conseillère en économie sociale et familiale (CESF), éducateur de jeunes enfants (EJE), éducateur spécialisé (ES) et éducateur technique spécialisé (ETS) sont parus pour la plupart au Journal Officiel du 23 août 2018 :

- **Décret n° 2018-733 et 734 du 22 août 2018** relatifs aux formations et diplômes du travail social : dispositions générales aux formations du travail social,
- **Arrêté du 22 août 2018, relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II**
- **Arrêté du 22 août 2018** relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants,
- **Annexes I à VIII** : définition de la profession, référentiels de compétences, référentiel de formation, périodes de formation pratique, livret de formation, référentiel de certification, descriptif et attestation du parcours suivi.
- **Décret du 10 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus des formations** conduisant au diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS), au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE), au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES) et au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DEETS).

Dès septembre 2018, les apprenants entrant en formation d'EJE relèvent donc de ce cadre réglementaire, faisant accéder les diplômés au grade licence, niveau 6.

Les contenus de formation ont alors été revisités à la lecture des textes de référence notamment concernant une langue étrangère, le numérique et l'informatique, et la démarche de recherche. Cette dernière est particulièrement mobilisée dans le mémoire « gradé licence » qui doit mettre en évidence une question de départ, la présentation de la phase exploratoire et la formulation d'une problématique à partir de laquelle une ou plusieurs hypothèses devront être formulées et dont les moyens de vérification seront précisés. Outre les apprentissages de base nécessaires à l'exercice du métier l'accent est également mis en formation à l'Institut sur les médiations culturelles et éducatives, la culture professionnelle et les techniques et pédagogies spécifiques.

La troisième année est plutôt consacrée à un approfondissement des connaissances et apprentissages, à travers les Unités d'Approfondissement (4 modules de 30h) : Culture, pratiques de médiation et travail social ; Interculturalité, exclusion et intégration ; Inclusion sociale et sociétale, phénomènes de violence ; Protection de l'enfance ; Santé, précarité et pratiques sociales. Ces unités d'approfondissement ainsi que des contenus théoriques sont dispensés en transversalité avec d'autres formations comme éducateurs spécialisés, éducateurs techniques spécialisés et assistants de service social.

En parallèle avec ces apports à l'IRTS (1500 heures), les périodes de formation pratique (2100 heures) sont précisés dans l'Annexe III de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'éducateur de jeunes enfants.

Chacune de ces périodes est en lien avec l'ensemble des compétences et mettent au travail une progressivité de leurs acquisitions.

Les périodes de formation pratique se déclinent comme suit :

Première Année	Semestre 1	Semestre 2	Total
EJE 1	Formation pratique A : 280 heures (8 semaines)	Formation pratique B1 : 280 h (8 semaines)	560 heures
Deuxième Année	Semestre 3	Semestre 4	
EJE 2	Formation pratique B2 : 280 heures (8 semaines)	Formation pratique C : 280 h (8 semaines) Formation pratique D1 : 140 h (4 semaines)	700 heures
Troisième Année	Semestres 5 et 6		
EJE 3	Formation pratique D2 : 840 h (24 semaines)		840 heures
Total des 3 années			2100 heures

Chaque apprenant est accompagné par un formateur de la filière EJE « référent de parcours » en charge de l'accompagnement individuel et collectif du travail d'appropriation des apports des différents temps de formation, en centre et sur site. Il nous paraît important de réaffirmer la place et la valeur du référent de parcours dans l'accompagnement de l'apprenant. Dans des circonstances exceptionnelles comme celle de la pandémie et des confinements qui en ont découlé, le référent de parcours a représenté, matérialisé le lien avec l'IRTS et a soutenu chaque apprenant dans le passage de cette période difficile.

Un autre changement amené par la réforme du 22 août 2018 est l'organisation tout au long des trois années de formation, de 7 épreuves sur 8 par l'IRTSCA :

- Analyse de situation d'accueil et d'accompagnement individuelle ou collective, présentation d'une situation d'accueil ou d'accompagnement du jeune enfant et de sa famille ou de son représentant à partir d'une situation de stage (DC1.1, semestre 3).
- Dossiers d'actions éducatives, présentation par l'apprenant de son livret de formation accompagné d'une note d'analyse réflexive réalisée en troisième année sur son parcours de formation (DC2.1, semestre 6).
- Démarche de santé et de prévention, analyse d'une démarche de santé et de prévention (DC2.2, semestre 2).
- Elaboration d'une communication professionnelle, à partir du dossier de présentation de l'épreuve « Analyse de situation d'accueil et d'accompagnement individuelle ou collective », élaboration d'une communication professionnelle à un destinataire cible (DC3.1, semestre 4).
- Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles, dossier élaboré à partir de pratiques professionnelles sur les enjeux du travail d'équipe permettant de montrer les liens entre les dynamiques institutionnelles et le travail d'équipe et l'accompagnement des jeunes enfants et leurs familles (DC3.2, semestre 5).

- Dossier à partir d'une problématique territoriale ou partenariale, dossier collectif à partir d'un questionnement de terrain, d'une intervention observée ou à laquelle a participé l'apprenant en stage permettant une analyse d'un ou plusieurs enjeux des politiques sociales mobilisées et la place des acteurs (DC4.1, semestre 5).
- Contrôle de connaissances, épreuve mobilisant les connaissances des politiques sociales et présentant une proposition d'action partenariale ou d'aide à la décision (DC4.2, semestre 6)

Annexe 2

En ce jour de cérémonie,
Nous avons choisi d'être ici
Faire honneur à vos 2 promotions,
Voici donc notre mission !

Aux diplômées 2020,

Qui s'est accrochée, c'est certain !
Le projet d'intervention professionnelle
Vous aura donné des ailes.
Les heures optionnelles...obligatoires,
Eurent des effets inspiratoires.
Même pour un mémoire pas noté
Vous n'avez rien lâché.
Lors du 1^{er} confinement,
Mme Marchand trouva les mots
rassurants.
Et du statut d'apprenant,
Vous êtes passées professionnelles
maintenant !
Conscientes de l'intérêt de l'alternance,
Vous entraînez les suivants dans la
danse.

En ce jour de cérémonie,
Nous avons choisi d'être ici
Faire honneur à vos 2 promotions,
Voici donc notre mission !

Aux diplômées 2020,

Qui s'est accrochée, c'est certain !
Le projet d'intervention professionnelle
Vous aura donné des ailes.
Les heures optionnelles...obligatoires,
Eurent des effets inspiratoires.
Même pour un mémoire pas noté
Vous n'avez rien lâché.
Lors du 1^{er} confinement,
Mme Marchand trouva les mots
rassurants.
Et du statut d'apprenant,
Vous êtes passées professionnelles
maintenant !
Conscientes de l'intérêt de l'alternance,
Vous entraînez les suivants dans la
danse.

Aux diplômé-ées 2021,

Que d'épreuves, ça c'est certain !
Travailler masqués avec les enfants,
Ce n'était vraiment pas évident
Malgré tout, même déguisés,
Vous avez fait preuve de créativité.
Et la nouvelle réforme...
C'était pour votre pomme
Et la préparation des certifications...
Bravo pour votre adaptation !
Ah les écrans,
Que c'était épatant,
Des visios en pyjama...
On n'avait jamais vu ça !
Malgré un contexte dé-gradé,
Vous voilà avec une formation gradée !

Aux diplômé-ées 2021,

Que d'épreuves, ça c'est certain !
Travailler masqués avec les enfants,
Ce n'était vraiment pas évident
Malgré tout, même déguisés,
Vous avez fait preuve de créativité.
Et la nouvelle réforme...
C'était pour votre pomme
Et la préparation des certifications...
Bravo pour votre adaptation !
Ah les écrans,
Que c'était épatant,
Des visios en pyjama...
On n'avait jamais vu ça !
Malgré un contexte dé-gradé,
Vous voilà avec une formation gradée !

A vous toutes et tous, maintenant
diplômé.e.s,
Quelques rimes pour ce diplôme fêté.
C'est avec aisance
Que vous avez fait preuve de compétences,
En blocs ou en domaines,
Vous vous êtes donnés de la peine.
Aujourd'hui vous avez l'œil,
Pour bosser dans l'accueil.
Vous apportez du sens,
En protection de l'enfance.
Vous vous sentez cap,
Face au handicap.

Vous voilà diplômé.e.s,
Et nous voici honoré.e.s,
De vous avoir accompagné.e.s,
Tout au long de ces années.

Damien Amiot, Bénédicte Bécar, Sophie
Jaillant, Anne-Laure Petit-Jean, Anne-Lise
Servautout, le 22/10/2021

A vous toutes et tous, maintenant
diplômé.e.s,
Quelques rimes pour ce diplôme fêté.
C'est avec aisance
Que vous avez fait preuve de compétences,
En blocs ou en domaines,
Vous vous êtes donnés de la peine.
Aujourd'hui vous avez l'œil,
Pour bosser dans l'accueil.
Vous apportez du sens,
En protection de l'enfance.
Vous vous sentez cap,
Face au handicap.

Vous voilà diplômé.e.s,
Et nous voici honoré.e.s,
De vous avoir accompagné.e.s,
Tout au long de ces années.

Damien Amiot, Bénédicte Bécar, Sophie
Jaillant, Anne-Laure Petit-Jean, Anne-Lise
Servautout, le 22/10/2021